

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LES SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 JUIN 2013 – MARTIGUES

CALENDRIER STATUTAIRE ET ADMINISTRATIF

ACTIONS	AVANT LE ...	REFERENCE
✚ Notification aux délégations de la date et lieu où se tiendra l'Assemblée Générale	Soit le mardi 9 avril 2013 (au moins 60 jours avant l'AG)	ARTICLE 12 (REGLEMENT INTERIEUR)
✚ Communication par la FFVB du Collège Electoral Le nombre de voix attribuées aux Ligues Régionales sera défini, en fonction du nombre de licences parvenues à la FFVB, 30 jours, avant la date prévue pour l'Assemblée Générale Ordinaire.	Soit le jeudi 9 mai 2013 (- 30 jours)	ARTICLE 11 (STATUTS)
✚ Communication à la FFVB par les Ligues des noms des délégués (titulaires ou suppléants)	Soit le jeudi 9 mai 2013 (- 30 jours)	ARTICLE 9 (REGLEMENT INTERIEUR)
✚ Arrêté de la facturation Ligue avant l'Assemblée Générale ; Sont seules prises en compte les voix des groupements sportifs à jour administrativement et financièrement avec la Fédération, la Ligue, le Comité Départemental et l'organisme national dont ils dépendent, au moment de l'application du barème.	Soit le jeudi 9 mai 2013 (- 30 jours)	ARTICLE 11 (STATUTS)
✚ Ordre du jour de l'AG préparé par le Conseil d'Administration	Soit le jeudi 16 mai 2013 (- 23 jours)	ARTICLE 14 (REGLEMENT INTERIEUR)
✚ Détermination des voix des délégations	Soit le vendredi 17 mai 2013 (- 22 jours)	ARTICLE 11A (REGLEMENT INTERIEUR)
✚ Convocation des Représentants des Groupements Sportifs Affiliés	Soit le vendredi 17 mai 2013 (au moins - 22 jours francs)	ARTICLE 12 (REGLEMENT INTERIEUR)
✚ Diffusion de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale et de tous les documents aux Représentants des Groupements Sportifs Affiliés	Soit le vendredi 24 mai 2013 (- 15 jours)	ARTICLE 15 (REGLEMENT INTERIEUR)
✚ Réception des pouvoirs consentis par les représentants des Groupements Sportifs Affiliés situés hors métropole	Soit le Mercredi 29 mai 2013 (- 10 jours)	ARTICLE 10 (REGLEMENT INTERIEUR)
✚ Assemblée Générale Ordinaire	Samedi 8 juin et Dimanche 9 juin 2013	